

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEIROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-198

ASSOCIATION DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC : ATTRIBUTION SUBVENTION

L'association des juges du tribunal de commerce a sollicité une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2023.

Le partenariat avec l'association des juges du tribunal de commerce permet à la direction du Développement Economique une remontée régulière d'informations sur la santé économique des entreprises du territoire. Ce tableau de bord des indicateurs du tribunal de commerce est mis à jour tous les quadrimestres et peut être accompagné d'un échange avec les juges du tribunal de commerce

Ce partenariat pourrait s'accompagner d'action de prévention et de formation auprès des chefs d'entreprise du territoire.

Cette demande de subvention n'avait pas été étudiée lors de la répartition de l'enveloppe des subventions par service. Cependant des reliquats de l'enveloppe attribuée en 2023 aux Emplois Associatifs locaux permettent de donner une suite favorable à cette demande sans modification budgétaire.

Vu la délibération du 11 avril 2023 N°2023-04-066 répartissant l'enveloppe des subventions par service

Vu la délibération N°2023-04-083 pour les subventions au titre du Développement économique

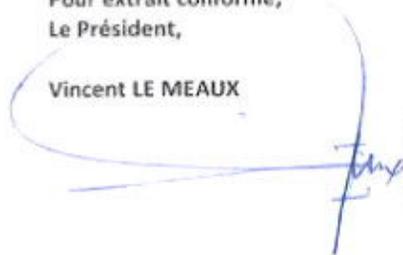
Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 opposition (Vincent CLEC'H) et 70 votes pour décide :

- **D'attribuer à l'Association des juges du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

